



Modification heures contrat pour motif économique

Par **saya**, le **04/07/2009** à **23:27**

Bonjour,
Mon employeur m'a envoyé une lettre recommandée avec AR me signifiant que mon temps de travail doit être divisé par 3, que si je refuse, je serai licenciée pour motif économique.
Je n'arrive pas à trouver les éléments que je dois mettre dans la lettre de refus de modification de mon contrat.
Pouvez vous m'aider ?
Merci

Par **Visiteur**, le **05/07/2009** à **07:25**

bonjour,
nici un modèle à adapter
<http://www.aidadomicil.com/sections.php?op=viewarticle&artid=219>

Par **saya**, le **05/07/2009** à **09:51**

Merci beaucoup pour cette réponse matinale :)
En fait la question que je me pose est , si je refuse, je serai licenciée pour motif économique :
dans ce cas précis , dois je lui proposer de revenir sur mes conditions antérieures comme dans la lettre ?
dois je lui proposer d'engager un licenciement à mon encontre ?(c'est déjà précisé dans sa lettre que si je refuse je serai licenciée pour motif économique)
Par contre j'aimerais lui indiquer que pour l'instant, c'est mon contrat actuel qui prévaut et que donc je continue a faire mes heures, mais je cherche une formule qui fasse plus juridique, plus pro.
Merci

Par **Visiteur**, le **05/07/2009 à 10:10**

[citation]mais je cherche une formule qui fasse plus juridique, plus pro.[/citation]
[citation]Par contre j'aimerais lui indiquer que pour l'instant, c'est mon contrat actuel qui prévaut [/citation]
normal... c'est logique... il vous a fait une proposition pas une certitude.... donc je ne vois pas l'utilité de le mentionner, mais bon.. si vous vous le jugez utile.. pourquoi pas.....
il existe des sites payants ou vous pourrez peut être trouver des info plus pro...

Par **saya**, le **05/07/2009 à 11:41**

Je parlais de ma phrase que je ne trouvais pas assez pro.
Je ne me permettrai pas de remettre en cause votre courrier qui me semble tout à fait professionnel.
Désolée si je vous ai froissée

Par **saya**, le **05/07/2009 à 12:39**

et voila, j'ai ajouté
Dès lors, je vous invite soit à maintenir la situation initiale, soit à engager une procédure de licenciement pour motif économique.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/07/2009 à 13:18**

je viens de me donner un coup de fer.. je suis défroissée..... j'ai certainement lu en diagonale et j'ai mal interprété vos propos....
très bien votre phrase... (même mieux que dans le modèle)
bonne chance

Par **saya**, le **05/07/2009 à 13:22**

Merci :)